

## CONDITIONS D'OBTENTION « Forfait longue durée »

### Parking gare Toumaï :

- Le stationnement, longue durée n'est possible que dans les niveaux 2, 3 et 4 du parking. Le niveau 1 est un arrêt minute.
- Il n'y a pas de demande en ligne à faire, des agents d'accueil sont présents 24h/24h et 7j/7j.
- Procédure :
  - Prendre un ticket de stationnement à la borne d'entrée du niveau 2 du parking puis vous rendre immédiatement au bureau d'accueil situé au niveau 1 "Arrêt Minute",
  - Demander à l'agent d'accueil de bénéficier d'un forfait, longue durée correspondant à la durée de votre stationnement prévu,
  - Conserver votre justificatif de paiement ; le forfait longue durée est immédiatement effectif.

**Attention !** En cas de dépassement de votre forfait, longue durée, s'adresser à l'agent d'accueil du parking afin de vous acquitter du paiement du supplément (pas de paiement en caisse automatique ou borne de sortie).

### Parkings Hôtel de Ville, Blossac-Tison, Notre-Dame, Théâtre :

- Procédure :
  - La demande de forfait longue durée doit se faire en ligne (72h en jours ouvrés avant sa date de prise d'effet),
  - La prise en compte de votre demande vous sera confirmée par mail,
  - Le paiement de votre forfait devra exclusivement se faire par chèque, à l'ordre de « Régie parking +nom du parking de stationnement »,
  - Le forfait est à retirer au bureau d'accueil du parking Gare Toumaï, 52 boulevard du Grand Cerf, niveau 1 « arrêt minute » ; le stationnement y est gratuit 30 minutes.

Direction Mobilités - [direction.mobilites@grandpoitiers.fr](mailto:direction.mobilites@grandpoitiers.fr)

GRAND POITIERS Communauté urbaine - 84, rue des Carmélites - 86000 Poitiers - Tél. 05 49 52 35 35 - [grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr)